

Le FPI Crombie annonce ses résultats du troisième trimestre de 2019

Le 6 novembre 2019

Sommaire du troisième trimestre

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part et à moins d'indication contraire)

- Résultat d'exploitation de 30 049 \$
- Produits tirés des immeubles de 97 346 \$
- Résultat d'exploitation net tiré des immeubles comparables selon la comptabilité de trésorerie en hausse de 3,3 %
- Ratio dette/valeur comptable brute (selon la juste valeur) de 48,9 %
- Reconductions visant des locaux totalisant une superficie de 627 000 pieds carrés, assorties d'une augmentation de 4,7 % par rapport au tarif de location des baux venant à échéance
- Taux d'occupation réservée élevé de 96,1 %
- Produit brut tiré de cessions de 49 559 \$
- Émission de billets de série F à 3,677 % de 200 000 \$ assortis d'une durée de sept ans

NEW GLASGOW (NOUVELLE-ÉCOSSE) – Le Fonds de placement immobilier Crombie (« Crombie ») (TSX : CRR.UN) annonce aujourd'hui ses résultats du troisième trimestre clos le 30 septembre 2019. La direction tiendra une conférence téléphonique pour discuter des résultats à 9 h 00 (HNE) le 7 novembre 2019.

« Nos solides fondamentaux opérationnels, notre situation financière rehaussée et notre gestion d'actifs novatrice rendent possibles notre focalisation stratégique sur la création de valeur découlant de notre relation avec Sobeys/Empire et l'exécution de nos principaux projets d'aménagement important, a déclaré Don Clow, président et chef de la direction. Nous ne ménageons aucun effort pour accélérer la croissance de nos fonds provenant des activités d'exploitation ajustés et notre VAN. Nous nous réjouissons de l'inauguration de nos premiers projets d'aménagement importants, lesquels commencent à générer des flux de trésorerie d'excellente qualité et contribuent à la VAN comptabilisée ».

Tous les détails des résultats de Crombie peuvent être consultés au www.crombiereit.com et au www.sedar.com.

RÉSULTATS FINANCIERS

Les principales données financières de Crombie pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2019 se détaillent comme suit :

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part et à moins d'indication contraire)	Trimestres clos les 30 septembre			
	2019	2018	Variation	Variation (%)
Produits tirés des immeubles	97 346 \$	100 505 \$	(3 159) \$	(3,1) %
Charges d'exploitation liées aux immeubles	27 205	27 660	455	1,6 %
Résultat d'exploitation net tiré des immeubles	70 141 \$	72 845 \$	(2 704) \$	(3,7) %
Résultat d'exploitation attribuable aux porteurs de parts	30 049 \$	12 818 \$	17 231 \$	134,4 %
Résultat d'exploitation net tiré des immeubles comparables selon la comptabilité de trésorerie ¹⁾	62 234 \$	60 248 \$	1 986 \$	3,3 %
Fonds provenant des activités d'exploitation ¹⁾				
De base	43 380 \$	45 355 \$	(1 975) \$	(4,4) %
Par part – de base	0,29 \$	0,30 \$	(0,01) \$	(3,3) %
Ratio de distribution (%)	77,8 %	74,3 %	(3,5) %	
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés ¹⁾				
De base	36 417 \$	37 865 \$	(1 448) \$	(3,8) %
Par part – de base	0,24 \$	0,25 \$	(0,01) \$	(4,0) %
Ratio de distribution (%)	92,7 %	89,0 %	(3,7) %	

1) Le résultat d'exploitation net tiré des immeubles comparables selon la comptabilité de trésorerie, les fonds provenant des activités d'exploitation et les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés sont des mesures financières non conformes aux PCGR qu'utilise la direction pour évaluer la performance de Crombie. Se reporter à la rubrique « Mises en garde » plus loin et au rapport de gestion de Crombie au 30 septembre 2019 pour un rapprochement du résultat d'exploitation net tiré des immeubles comparables selon la comptabilité de trésorerie, des fonds provenant des activités d'exploitation et des fonds provenant des activités d'exploitation ajustés.

Le résultat d'exploitation net tiré des immeubles selon la comptabilité de trésorerie a augmenté de 1 986 \$, ou 3,3 %, par rapport au troisième trimestre de 2018, en raison principalement des augmentations de loyer dans le cadre des baux en vigueur, des nouvelles locations, des revenus tirés des résiliations de contrats de location, des revenus tirés de la modernisation des contrats de location et des produits tirés de l'intensification de l'utilisation des terrains de certains immeubles, qui représentent une tranche de 1 690 \$ (ou 2,8 %) de l'augmentation, le reliquat de la hausse étant attribuable à l'incidence favorable de l'adoption d'IFRS 16 Contrats de location le 1^{er} janvier 2019.

Le résultat d'exploitation attribuable aux porteurs de parts a augmenté de 17 231 \$, ou 134,4 %, par rapport au troisième trimestre de 2018, en raison surtout de la cession d'immeubles de placement, qui a donné lieu à une baisse de 2 074 \$ du résultat d'exploitation net tiré des immeubles, contrebalancée par une hausse de 8 215 \$ du profit sur la cession d'immeubles de placement et la baisse de 2 069 \$ des charges financières liées aux activités d'exploitation en raison de remboursements de dette. De plus, la dotation aux amortissements a baissé de 10 788 \$ en regard du troisième trimestre de 2018 du fait de la cession d'immeubles de placement et de l'amortissement accéléré de 8 930 \$ inscrit au troisième trimestre de 2018.

Les fonds provenant des activités d'exploitation du trimestre à l'étude se sont ressentis défavorablement de la cession d'immeubles au cours du trimestre à l'étude et des trimestres antérieurs ainsi que de l'accroissement des frais généraux et frais d'administration, qui découle surtout de l'incidence de la hausse du prix des parts sur la rémunération fondée sur des parts. La diminution des fonds provenant des activités d'exploitation ajustés tient principalement à la cession d'immeubles au cours du trimestre à l'étude et des trimestres antérieurs, facteur en partie compensé par la baisse connexe des dépenses d'investissement d'entretien par pied carré.

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part et à moins d'indication contraire)	Périodes de neuf mois closes les 30 septembre			
	2019	2018	Variation	Variation (%)
Produits tirés des immeubles	301 918 \$	310 353 \$	(8 435) \$	(2,7) %
Charges d'exploitation liées aux immeubles	87 793	90 489	2 696	3,0 %
Résultat d'exploitation net tiré des immeubles	214 125 \$	219 864 \$	(5 739) \$	(2,6) %
Résultat d'exploitation attribuable aux porteurs de parts	117 726 \$	87 296 \$	30 430 \$	34,9 %
Résultat d'exploitation net tiré des immeubles comparables selon la comptabilité de trésorerie ¹⁾	185 408 \$	179 058 \$	6 350 \$	3,5 %
Fonds provenant des activités d'exploitation ¹⁾				
De base	133 407 \$	137 544 \$	(4 137) \$	(3,0) %
Par part – de base	0,88 \$	0,91 \$	(0,03) \$	(3,3) %
Ratio de distribution (%)	75,9 %	73,4 %	2,5 %	
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés ¹⁾				
De base	112 626 \$	116 021 \$	(3 395) \$	(2,9) %
Par part – de base	0,74 \$	0,77 \$	(0,03) \$	(3,9) %
Ratio de distribution (%)	89,9 %	87,1 %	2,8 %	

1) Le résultat d'exploitation net tiré des immeubles comparables selon la comptabilité de trésorerie, les fonds provenant des activités d'exploitation et les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés sont des mesures financières non conformes aux PCGR qu'utilise la direction pour évaluer la performance de Crombie. Se reporter à la rubrique « Mises en garde » plus loin et au rapport de gestion de Crombie au 30 septembre 2019 pour un rapprochement du résultat d'exploitation net tiré des immeubles comparables selon la comptabilité de trésorerie, des fonds provenant des activités d'exploitation et des fonds provenant des activités d'exploitation ajustés.

Le résultat d'exploitation net tiré des immeubles selon la comptabilité de trésorerie a augmenté de 6 350 \$, ou 3,5 %, par rapport aux neuf premiers mois de 2018, en raison principalement des augmentations de loyer dans le cadre des baux en vigueur, des nouvelles locations, des revenus tirés des résiliations de contrats de location, des revenus tirés de la modernisation des contrats de location et des produits tirés de l'intensification de l'utilisation des terrains de certains immeubles, qui représentent une tranche de 5 463 \$ (ou 3,1 %) de l'augmentation, le reliquat de la hausse étant attribuable à l'incidence favorable de l'adoption d'IFRS 16 Contrats de location le 1^{er} janvier 2019.

Par rapport aux neuf premiers mois de 2018, le résultat d'exploitation attribuable aux porteurs de parts a augmenté de 30 430 \$, ou 34,9 %. Outre les facteurs susmentionnés, la hausse s'explique également par une perte de valeur de 8 000 \$ comptabilisée à l'égard de deux immeubles commerciaux au deuxième trimestre de 2018.

Comme il est mentionné précédemment, les fonds provenant des activités d'exploitation et les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés rendent compte de l'effet défavorable des cessions d'immeubles et de l'accroissement des frais généraux et frais d'administration, attribuable pour l'essentiel à l'effet de la hausse du prix des parts sur la charge de rémunération fondée sur des parts.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	30 septembre 2019	30 juin 2019	31 mars 2019	31 décembre 2018	30 septembre 2018
Nombre d'immeubles de placement ¹⁾	284	284	285	288	289
Superficie locative brute ²⁾	17 732 000	17 746 000	18 604 000	18 896 000	18 759 000
Taux d'occupation financier ³⁾	95,6 %	95,2 %	95,0 %	95,3 %	95,5 %
Taux d'occupation réservée ⁴⁾	96,1 %	95,9 %	95,7 %	96,0 %	96,2 %

¹⁾ Compte tenu des participations exclusives et partielles dans des immeubles.

²⁾ La superficie locative brute est ajustée afin de tenir compte de la participation de Crombie dans des immeubles détenus en propriété partielle.

³⁾ S'entend des locaux actuellement occupés.

⁴⁾ S'entend du taux d'occupation financier majoré des contrats de location visant l'occupation future de locaux actuellement vacants.

	30 septembre 2019	30 juin 2019	31 mars 2019	31 décembre 2018	30 septembre 2018
Immeubles de placement, à la juste valeur	4 626 000 \$	4 592 000 \$	4 755 000 \$	4 776 000 \$	4 786 000 \$
Immeubles de placement non grevés ¹⁾	960 275 \$	953 738 \$	1 012 707 \$	998 523 \$	1 032 113 \$
Liquidités disponibles ²⁾	450 967 \$	413 087 \$	346 347 \$	312 459 \$	337 154 \$
Ratio dette/valeur comptable brute (selon la juste valeur) ⁴⁾	48,9 %	49,2 %	50,3 %	51,0 %	50,5 %
Taux d'intérêt moyen pondéré ³⁾	4,22 %	4,19 %	4,20 %	4,20 %	4,14 %
Ratio dette/BAIIA sur 12 mois consécutifs ⁴⁾	8,35 x	8,21 x	8,56 x	8,66 x	8,56 x
Ratio de couverture du service des intérêts ⁴⁾	2,90 x	3,00 x	2,93 x	2,94 x	2,97 x

¹⁾ Se reporter à la rubrique « Situation de trésorerie et ressources en capital » du rapport de gestion de Crombie au 30 septembre 2019.

²⁾ Se reporter à la rubrique « Faits saillants » du rapport de gestion de Crombie au 30 septembre 2019.

³⁾ Le taux d'intérêt moyen pondéré est calculé en fonction des taux d'intérêt en vigueur sur tous les emprunts à taux fixe en cours.

⁴⁾ Se reporter à la rubrique « Ratios de couverture » du rapport de gestion de Crombie au 30 septembre 2019.

Activités d'exploitation et de location

Le résultat d'exploitation net tiré des immeubles comparables selon la comptabilité de trésorerie de Crombie a enregistré une hausse de 3,3 % par rapport à celui du trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison principalement des nouvelles locations, des augmentations de loyer dans le cadre des baux en vigueur, des revenus tirés des résiliations de contrats de location, des revenus tirés de la modernisation des contrats de location et de l'intensification de l'utilisation des terrains. Au cours du trimestre à l'étude, l'intensité des activités de location a fait monter le taux d'occupation financier à 95,6 % et le taux d'occupation réservée, à 96,1 %. Les activités de reconduction de baux conclues au cours du trimestre clos le 30 septembre 2019 comprennent des reconductions de baux échéant en 2019 et visant 387 000 pieds carrés, moyennant une majoration de 3,3 % par rapport au tarif de location des baux venant à échéance. Des baux venant à échéance au cours des exercices à venir et visant 240 000 pieds carrés ont été reconduits moyennant une hausse de 6,6 % par rapport au tarif de location des baux venant à échéance. Depuis le début de l'exercice, les activités de reconduction de baux visant des immeubles commerciaux ont été dynamiques, des baux visant 422 000 pieds carrés ayant été reconduits moyennant une majoration de 5,9 %. Les nouveaux baux ont fait augmenter la superficie occupée de 201 000 pieds carrés au 30 septembre 2019, à un tarif moyen pour la première année de 19,81 \$ le pied carré.

Activités d'aménagement

Crombie compte investir au total environ 610 000 \$ dans ses six premiers immeubles à usage mixte en cours d'aménagement important, dont le rendement par rapport au coût estimatif devrait se situer entre 5,6 % et 6,0 % selon la quote-part de Crombie. Lorsqu'ils seront achevés, ces projets représenteront au total une superficie locative brute (« SLB ») commerciale de 759 000 pieds carrés et une SLB résidentielle de 961 000 pieds carrés; ils sont répartis géographiquement comme suit : 520 000 pieds carrés dans la région métropolitaine de Toronto, 308 000 pieds carrés à Vancouver, 567 000 pieds carrés à Montréal, 165 000 pieds carrés à St. John's et 160 000 pieds carrés à Langford, près de Victoria.

Lorsqu'ils seront achevés, ces projets d'aménagement important en cours accroîtront notre présence dans les principaux marchés urbains du pays en plus de diversifier et de rehausser la qualité globale de notre portefeuille; il est également prévu que ces projets stimuleront de façon significative la croissance de la VAN et des fonds provenant des activités d'exploitation ajustés. Crombie estime que le reste des sorties de fonds nécessaires pour mener à bien ces six projets s'élève à environ 286 000 \$, et elles seront engagées au cours des deux prochains exercices. Ces estimations pourraient changer, car elles sont tributaires de l'évolution des coûts de construction et du délai jusqu'à l'achèvement ainsi que des autres risques liés à l'aménagement décrits dans le rapport de gestion annuel de 2018 de Crombie sous la rubrique « Gestion des risques ».

Cessions

Au cours du trimestre clos le 30 septembre 2019, Crombie a tiré un produit brut total de 22 200 \$ des cessions. Les ventes d'actifs ont été conclues à des prix correspondant à la juste valeur des actifs selon les IFRS et elles s'inscrivent dans la stratégie de financement de Crombie, selon laquelle les capitaux peuvent être redéployés dans des aménagements qui ont le potentiel de produire des rendements plus élevés et de rehausser la qualité du portefeuille en parallèle.

Les cessions comprenaient une participation de 89 % dans un immeuble commercial situé à Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) d'une superficie locative brute totalisant 44 000 pieds carrés, qui a été cédée le 3 juillet 2019 pour un produit total, compte non tenu des coûts de transaction, d'environ 9 800 \$. Le 4 juillet 2019, Crombie a tiré un produit total de 12 300 \$, compte non tenu des frais de clôture et des coûts de transaction, de la cession d'une participation de 100 % dans un immeuble commercial situé à Grimsby (Ontario) d'une superficie locative brute totalisant 36 000 pieds carrés. En outre, le 2 août 2019, Crombie a transféré les droits d'antenne de son immeuble Davie Street à 1600 Davie Limited Partnership, pour un produit total, compte non tenu des coûts de transaction, d'environ 27 400 \$.

Acquisitions

Au cours du troisième trimestre, Crombie a acquis auprès d'Empire Company Limited une participation de 50 % dans un immeuble commercial de Toronto présentant un potentiel d'aménagement futur, situé sur Broadview Avenue, à Toronto (Ontario) pour 9 500 \$, compte non tenu des frais de clôture et des coûts de transaction.

Distribution extraordinaire

Crombie prévoit déclarer une distribution extraordinaire aux porteurs de parts au quatrième trimestre de 2019 du fait de l'accroissement du résultat imposable découlant des transactions de redéploiement du capital réalisées durant la période de neuf mois close le 30 septembre 2019 et celles dont l'achèvement est prévu pour le quatrième trimestre de 2019. Crombie entend verser cette distribution extraordinaire au moyen d'une tranche en trésorerie et d'une tranche en parts, afin de fournir aux porteurs de parts la trésorerie nécessaire pour aider à financer toute charge d'impôt supplémentaire découlant de la distribution extraordinaire, tout en conservant la majeure partie du montant net du produit en trésorerie tiré des transactions de vente aux fins de réinvestissement dans les occasions de création de valeur avec Empire et les projets d'aménagement important, et ce, conformément à sa stratégie.

Le montant de la distribution extraordinaire de Crombie devrait être de l'ordre de 0,55 \$ à 0,65 \$ par part en fonction du nombre de parts en circulation à la date du présent communiqué, et sera déclarée payable au plus tard le 31 décembre 2019 aux porteurs de parts inscrits à la date à laquelle la distribution doit être versée.

Crombie entend faire en sorte qu'une portion de la distribution extraordinaire soit payable au moyen de l'émission de parts supplémentaires (sous réserve de l'obtention de toutes les approbations des organismes de réglementation) en fonction du cours de marché des parts à la date de clôture des registres relative à la distribution. Immédiatement après la distribution extraordinaire, les parts en circulation de Crombie seront regroupées de façon que chaque porteur de parts détienne, après le regroupement, le même nombre de parts qu'il détenait avant la distribution extraordinaire. Le montant de la distribution extraordinaire payable en parts accroîtra l'assiette du coût fiscal des parts regroupées pour les porteurs de parts. La portion résiduelle de la distribution extraordinaire sera versée en trésorerie en vue de contrebalancer les obligations fiscales éventuelles pour les porteurs de parts du fait du résultat imposable supplémentaire attribué par le truchement de la distribution extraordinaire. Une mise à jour sera fournie ultérieurement lorsque sera déclarée la distribution extraordinaire, qui confirmera le montant exact de la distribution ainsi que la répartition en trésorerie et en parts.

Crombie tient à préciser que le texte qui précède ne saurait constituer un conseil juridique ou fiscal à l'intention des porteurs de parts, ni ne devrait être interprété comme tel. Crombie recommande aux porteurs de parts de consulter leur propre fiscaliste concernant les incidences fiscales de cette distribution extraordinaire prévue et du regroupement de parts connexe.

Événements postérieurs à la date de clôture dignes de mention

Le 7 octobre 2019, Crombie a cédé une participation de 89 % dans 15 immeubles commerciaux d'une superficie locative brute totalisant 721 000 pieds carrés. Le produit total, compte non tenu des frais de clôture et des coûts de transaction, s'est établi à environ 193 300 \$. Crombie s'attend à comptabiliser un profit d'environ 30 000 \$ au quatrième trimestre de 2019 du fait de cette transaction.

De surcroît, le 29 octobre 2019, Crombie a acquis une participation de 100 % dans le volet commercial d'un projet d'aménagement à usage mixte totalisant 29 000 pieds carrés pour 6 611 \$, compte non tenu des frais de clôture et des coûts de transaction.

Conférence téléphonique

Crombie fournira de plus amples précisions sur ses résultats du trimestre clos le 30 septembre 2019 à l'occasion d'une conférence téléphonique qui aura lieu le jeudi 7 novembre 2019 à 9 h 00 (heure de l'Est). En complément de la conférence téléphonique, une présentation sera accessible sur le site Web de Crombie. Pour prendre part à cette conférence, veuillez composer le 416 764-8688 ou le 1 888 390-0546. Vous pouvez également écouter la diffusion Web audio de la conférence téléphonique en direct sur notre site Web à l'adresse www.crombiereit.com sous l'onglet « Investor Relations » (en anglais seulement). Vous aurez accès à l'enregistrement de cette conférence jusqu'au 21 novembre 2019 à minuit en composant le 416 764-8677 ou le 1 888 390-0541, puis le numéro de réservation 612420. Vous pouvez également y accéder à partir du site Web de Crombie pendant une période de 90 jours suivant la réunion.

Mises en garde

Le résultat d'exploitation net tiré des immeubles, le résultat d'exploitation net tiré des immeubles comparables selon la comptabilité de trésorerie, les fonds provenant des activités d'exploitation, les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés, le BAIIA, les liquidités disponibles et les immeubles de placement non grevés sont des mesures financières non conformes aux PCGR qui n'ont pas de signification normalisée conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Ces mesures, calculées par Crombie, peuvent différer de calculs similaires présentés par d'autres entités et, par conséquent, elles pourraient ne pas être comparables aux mesures de ces autres entités. La direction présente ces mesures, car, à son avis, elles représentent des indicateurs clés de performance, et elle croit que certains investisseurs s'en servent pour évaluer la performance financière de Crombie. Pour un complément d'information sur ces mesures non conformes aux PCGR, veuillez consulter le rapport de gestion du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2019.

Le présent communiqué de presse contient des énoncés prospectifs qui reflètent les attentes actuelles de la direction de Crombie quant aux résultats futurs de Crombie, à sa performance, à ses réalisations, à ses perspectives et à ses occasions d'affaires. Dans la mesure du possible, des termes et des expressions comme « pouvoir », « estimer », « prévoir », « croire », « s'attendre à », « avoir l'intention de » et d'autres termes et expressions similaires font ressortir les énoncés prospectifs. Ces énoncés reflètent des opinions actuelles et ils sont fondés sur l'information dont la direction de Crombie dispose actuellement. Les énoncés prospectifs comportent nécessairement des risques et des incertitudes connus et inconnus. Une série de facteurs, y compris ceux mentionnés dans le rapport de gestion annuel de 2018 sous la rubrique « Gestion des risques », peuvent faire en sorte que les résultats réels, la performance réelle, les réalisations réelles et les perspectives ou occasions d'affaires réelles soient très différents des résultats mentionnés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs. Ces facteurs doivent être sérieusement pris en compte, et le lecteur ne doit pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Rien ne garantit que les attentes de la direction de Crombie se concrétiseront. Les lecteurs sont avisés que ces énoncés prospectifs sont assujettis à des risques et à des incertitudes pouvant faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ces énoncés. Crombie ne peut garantir que les résultats réels seront conformes à ces énoncés prospectifs.

En particulier, le présent document comprend notamment des énoncés prospectifs concernant :

- i) les occasions de croissance et de développement générales et l'expansion au Canada, notamment l'incidence prévue de cette croissance sur nos projets d'aménagement d'immeubles à usage mixte, qui pourraient subir l'incidence des cycles du marché de l'immobilier, de la disponibilité de la main-d'œuvre, des questions liées au financement et au coût du financement, des décisions concernant la répartition des ressources en capital et de la conjoncture économique en général, ainsi que les activités de développement entreprises par des parties liées que Crombie ne contrôle pas directement;
- ii) les niveaux et les modalités de l'endettement global de même que les attentes en matière de refinancement qui pourraient être touchés par le volume des activités d'acquisition et de cession que Crombie est en mesure d'atteindre, par les possibilités de financement futures, par les taux d'intérêt futurs ainsi que par la conjoncture du marché;
- iii) le calendrier prévu et les coûts attendus relativement aux projets d'aménagement actuellement en cours et prévus;
- iv) une distribution extraordinaire de revenus, notamment la forme et le montant de cette distribution, lesquels seront déterminés à une date ultérieure.

FPI Crombie

Le Fonds de placement immobilier Crombie (« Crombie ») est un fonds de placement immobilier à capital variable non constitué en société qui a été établi aux termes des lois de la province de l'Ontario, et qui est régi par celles-ci. Crombie est l'un des principaux propriétaires d'immeubles commerciaux au pays, sa stratégie visant l'acquisition, l'exploitation et l'aménagement d'un portefeuille de haute qualité composé de centres commerciaux ayant un magasin d'alimentation ou une pharmacie comme locataire pilier, d'immeubles commerciaux à magasins autonomes et d'aménagements à usage mixte situés surtout dans les principales villes et banlieues du Canada. Pour obtenir plus de renseignements sur Crombie, consultez www.crombiereit.com.

Relations avec les médias

Clinton Keay, CPA, CA, chef des finances et secrétaire, FPI Crombie, 902 755-8100